



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 1<sup>er</sup> novembre 2016 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

### Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;  
M. Michael Houle, conseiller n° 4;  
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;

### Sont absents :

Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;  
M. Dale Langille, conseiller n° 3;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2016-11-276

### 1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2016-11-277

### 2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2016-11-278

### 2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la consultation publique du 24 octobre 2016 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3-DÉLÉGATION

#### 4A - ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS - 1 JANVIER À LA FIN SEPTEMBRE 2015 ET 2016

Selon l'article 176.4 du *Code municipal*, la secrétaire-trésorière doit déposer lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs, soit un comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant pour une certaine période, et l'autre pour la même période dans l'exercice précédent.

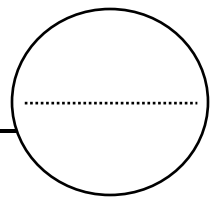
La secrétaire-trésorière dépose au conseil à la présente séance, le rapport indiquant des revenus de **1 191 542.12 \$** et des dépenses de **615 024.49\$**, incluant les dépenses en immobilisations, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre **2016** (avant ajustements pour dépenses en immobilisations).

Les résultats pour la même période en **2015** sont **1 829 738.74\$** en revenus et **619 676.15\$** en dépenses de fonctionnement (après ajustements pour immobilisations).

Les revenus pour les deux exercices financiers incluent des montants qui ont été facturés, mais qui sont encore à recevoir, y compris des taxes municipales.



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-11-279

## 4B-NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L' ANNÉE 2017

Considérant que conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant ;

Considérant que le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseiller Dale Langille soit nommé maire suppléant, tel que spécifié à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, et ce, pour l'année 2017 ;
- Que le conseiller Dale Langille soit également nommé responsable pour remplacer le maire à la séance de la MRC des Jardins-de-Napierville lors de son absence.

**ADOPTÉE**

2016-10-280

## 4C - NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - COMITÉS POUR L'ANNÉE 2017

Considérant que le conseil doit nommer par résolution 2 conseillers sur chacun des comités du conseil municipal du Village de Hemmingford ;

Considérant que le mandat est d'une durée d'un an ;

Considérant que la mission des conseillers est :

- d'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- de faire de recherche au besoin ;
- de faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
- d'apporter des recommandations au conseil ;

Considérant que le conseiller nommé n'a pas le pouvoir de prendre aucune décision, ni de dicter ou de gérer un employé municipal ;

Considérant que les comités sont répartis tel que démontré ci-dessous ;

- Administration générale
- Ressources humaines
- Sécurité publique
- Voirie
- Hygiène du milieu
- Santé et bien-être social
- Urbanisme
- Loisirs et cultures

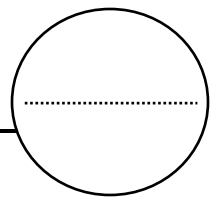
En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de nommer les conseillers suivants aux comités telle que suit :

Comité	Membre du conseil	Membre du conseil	Membre du conseil
<b>Administration générale</b>	Howard Silverman	Michael Houle	-----
<b>Ressources humaines</b>	Howard Silverman	Lucie Bourdon	Normand Lussier
<b>Sécurité publique</b>	Lucie Bourdon	Dale Langille	Tina Calvarese
<b>Voirie</b>	Lucie Bourdon	Normand Lussier	-----
<b>Hygiène du milieu</b>	Normand Lussier	Michael Houle	Lucie Bourdon
<b>Santé et bien-être social</b>	Normand Lussier	Lucie Bourdon	-----
<b>Urbanisme</b>	Howard Silverman	Dale Langille	Michael Houle
<b>Loisirs et cultures</b>	Lucie Bourdon	Dale Langille	Tina Calvarese

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-11-281

## 4F – DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les conseillers suivant déposent leur mise à jour de leur déclaration des intérêts pécuniaires :

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;  
Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;  
M. Dale Langille, conseiller n° 3;  
M. Michael Houle, conseiller n° 4;  
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

## 6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois d'octobre 2016.

2016-11-282

## 6B – DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AMÉLIORATION D'UNE PARTIE DE LA RUE BARR

Attendu que le Ministère des transports accepte de subventionner pour l'amélioration du réseau routier municipal, spécifiquement pour une partie de la rue Barr ;

Attendu que les travaux de recouvrement d'enrobé bitumineux pour une partie de la rue Barr ont été effectués et que la facture s'élève à 15 403.78\$ incluant les taxes ;

Attendu que la 1<sup>ère</sup> subvention (#00024360-1) accordée pour 2016-2017 est d'un montant total de 11 750\$ ;

Attendu que la 2<sup>e</sup> aide financière (#00025056-1) accordé pour un montant maximale est de 614\$ échelonnée sur trois années budgétaires ;

Attendu que la subvention accordée (#0025056-1) pour 2016-2017 est d'un montant total de 246\$ ;

En conséquence, il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour le montant subventionné de 11 750\$ (dossier no. 00024360-1) et le montant subventionné de 246\$ (dossier no. 00025056-1), et joint les pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports ;

- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité. **ADOPTÉE**

## 7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

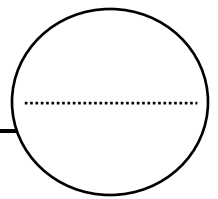
La consommation de l'eau potable a été de 64 581 gallons par jour durant le mois de juin. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

## 7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-11-283

## 7C- MANDAT D'INGÉNIEUR POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS MUNICIPAUX DE 166183 CANADA INC.

- Considérant les projets de rénovation de la compagnie 166183 Canada inc. ;
- Considérant que la compagnie 166183 Canada inc. nous demande d'effectuer un nouveau branchement au système d'égout municipaux ;
- Considérant que la résolution no. 2016-09-224 qui stipule que l'ingénieur de la Municipalité doit approuver les plans et que l'ingénieur de la Municipalité doit être présent lors du branchement ;
- Considérant les demandes de soumission faites à trois ingénieurs :
- |                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| EXP – Pierre Labbé     | 10 000\$ plus taxes |
| Comeau Expert Conseil  | 6 900\$ plus taxes  |
| Avizo Experts-Conseils | 2 040\$ plus taxes  |

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat à la firme Avizo Experts-Conseil pour la vérification des plans ainsi que la surveillance des travaux pour un montant de 2 040\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

2016-11-284

## 8A - RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE HEMMINGFORD

- Considérant que le mandat de monsieur Drew Somerville et de madame Lucie Bourdon à titre de représentant du conseil municipal s'est terminé le 30 octobre 2016 ;
- Considérant que le mandat de Madame Reggie Troke à titre de représentante socio-économique s'est terminé le 30 octobre 2016 ;
- Considérant que monsieur Drew Somerville, madame Lucie Bourdon et madame Reggie Troke sont toujours intéressés à siéger sur le comité de l'Office municipal d'Habitation de Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les termes de monsieur Drew Somerville, de madame Lucie Bourdon et de madame Reggie Troke soient renouvelés pour un terme de trois (3) ans, se finissant le 30 octobre 2019.

**ADOPTÉE**

2016-11-285

## 8B – DÉPÔT À TERME ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET INTÉRÊT – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – TRAVAUX MAJEURS

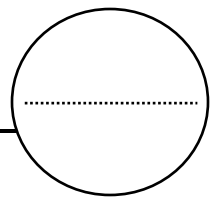
- Attendu que la Municipalité doit payer annuellement 10% du capital et intérêt sur les prêts engendrés par la Société d'Habitation du Québec pour les travaux majeurs de l'Office municipal d'Habitation de Hemmingford ;
- Attendu qu'un compte spécial a été créé spécifiquement pour ce dossier ;
- Attendu que plusieurs dépôts à terme ont été générés avec les sommes réservés à cet engagement ;
- Attendu que le dépôt à terme au montant de 82 030.39\$ sera échu en date du 17 décembre 2016 ;
- Attendu qu'un paiement au montant de 6 629.45\$ devra être fait en avril 2017 et 6 629.01\$ en avril 2018 pour cette dette ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la directrice général, Amélie Latendresse soit autorisée à renégocier le dépôt à terme à l'exception du montant de 6 400\$ qui sera déposé dans le compte spécial créé pour le paiement des prêts pour ce dossier.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



## 9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Martin Éthier, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de septembre 2016.

Nombre de permis émis :	8
Valeur des travaux :	70 577\$

**ADOPTÉE**

2016-11-286

## 9B – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 504 FRONTIÈRE

Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 504 Frontière, concernant la zone 202-2, en vertu du PIIA ;

Attendu que la présente demande vise l'agrandissement du portique à l'avant, le remplacement des fenêtres faisant parties de l'agrandissement et de peindre la toiture ;

Attendu que les matériaux utilisés sont les suivants :

- Fenêtres à 4 carreaux ;
- Garde du corps en Canexel mince avec d'un maximum de 5 pouces à motif horizontal reprenant les mêmes couleurs que la brique ;
- Peinture de même couleur que la peinture de la toiture axistante (ton de rouge) ;

Attendu que les travaux proposés s'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;

Attendu la recommandation no CCU2016-011 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour l'agrandissement du portique à l'avant avec le remplacement des fenêtres ainsi que de peindre la toiture au 504 Frontière ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour l'agrandissement du portique à l'avant avec le remplacement des fenêtres ainsi que de peindre la toiture selon les conditions énumérées ci-dessus au 504 Frontière et autorise l'émission du permis.

**ADOPTÉE**

2016-11-287

## 9C – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 570 FRONTIÈRE

Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 570 Frontière, concernant la zone 102-3, en vertu du PIIA ;

Attendu que la présente demande vise le remplacement de la porte d'entrée principale ;

Attendu que les critères de PIIA en vigueur et du projet de PIIA avec effet de gel ne recommande pas les portes avec 9 carreaux ;

Attendu que le projet de PIIA avec effet de gel suggère, notamment, pour un tel bâtiment, une fenêtre avec 6 carreaux dans le haut et deux rectangles en relief dans le bas ;

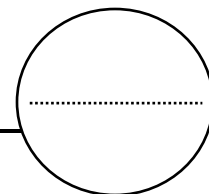
Attendu la recommandation no CCU2016-012 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour le remplacement de la porte avant par un porte comprenant une fenêtre à 6 carreaux ainsi que 2 rectangle au bas de la porte au 570 Frontière ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour le remplacement de la porte avant au conditions énumérés ci-dessus au 570 Frontière et autorise l'émission du permis.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



**2016-11-288**

## **9D - ADOPTION - PLAN D'URBANISME NO.292**

- Attendu que la MRC des-jardins-de-Napierville a adopté le schéma d'aménagement révisé en date du 27 août 2014 ;
- Attendu que le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;
- Attendu que conformément à l'article 33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité tenue, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;
- Attendu l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par la conseillère Lucie Bourdon à la séance du conseil du 4 octobre 2016 ;
- Attendu le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 4 octobre 2016 ;
- Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement modifié, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;
- Attendu que la séance de consultation publique a été tenue à 18h30 le lundi 24 octobre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le règlement de plan d'urbanisme no. 292 soit adopté, avec modifications, tel que déposé ;
- Que le plan d'urbanisme no. 292 remplace le plan d'urbanisme no. 170 et ses amendements ;
- De transmettre le règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- Que le règlement entre en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉE**

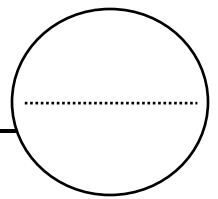
**2016-11-289**

## **9D – ADOPTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.293**

- Attendu que la MRC des-jardins-de-Napierville a adopté le schéma d'aménagement révisé en date du 27 août 2014 ;
- Attendu que le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;
- Attendu que conformément à l'article 33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité est tenue, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;
- Attendu l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Normand Lussier à cette même séance du conseil du 4 octobre 2016 ;
- Attendu le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 4 octobre 2016 ;
- Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement modifié, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Attendu que la séance de consultation publique a été tenue à 18h30 le lundi 24 octobre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le règlement no. 293 de zonage soit adopté, avec modifications, tel que déposé ;
- Que le règlement no. 293 remplace le règlement no. 171 intitulé *Règlement de zonage* et ses amendements, de même que toutes les dispositions réglementaires relatives au zonage de la municipalité ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- Que le règlement entre en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉE**

**2016-11-290**

## **9D – ADOPTION - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO.294**

Attendu que la MRC des-jardins-de-Napierville a adopté le schéma d'aménagement révisé en date du 27 août 2014 ;

Attendu que le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;

Attendu que conformément à l'article 33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité est tenue, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;

Attendu l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par la conseillère Tina Calvarese à cette même séance du conseil du 4 octobre 2016 ;

Attendu le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 4 octobre 2016 ;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement modifié, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Attendu que la séance de consultation publique tenue à 18h30 le lundi 24 octobre 2016 ;

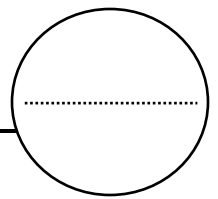
En conséquence, il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le règlement no. 294 de lotissement soit adopté, avec modifications, tel que déposé ;
- Que le règlement no. 294 remplace le règlement no. 172 intitulé *Règlement de lotissement* et ses amendements, de même que toutes les dispositions réglementaires relatives au lotissement de la municipalité ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- Que le règlement entre en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-11-291

## 9D – ADOPTION - RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NO.295

- Attendu que la MRC des-jardins-de-Napierville a adopté le schéma d'aménagement révisé en date du 27 août 2014 ;
- Attendu que le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;
- Attendu que conformément à l'article 33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité est tenue, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;
- Attendu l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Dale Langille à cette même séance du conseil du 4 octobre 2016 ;
- Attendu le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 4 octobre 2016 ;
- Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement modifié, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;
- Attendu que la séance de consultation publique tenue à 18h30 le lundi 24 octobre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le règlement no. 295 relatif aux conditions d'émission des permis de construction soit adopté, avec modifications, tel que déposé ;
- Que le règlement no. 295 remplace le règlement no. 175 intitulé *Règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction* et ses amendements, de même que toutes les dispositions réglementaires relatives au permis de construction de la municipalité ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- Que le règlement entre en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉE**

2016-11-292

## 9D – ADOPTION - RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NO.296

- Attendu que la MRC des-jardins-de-Napierville a adopté le schéma d'aménagement révisé en date du 27 août 2014 ;
- Attendu que le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;
- Attendu que conformément à l'article 33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité tenue, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;
- Attendu l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Dale Langille à cette même séance du conseil du 4 octobre 2016 ;
- Attendu le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 4 octobre 2016 ;





# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement modifié, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Attendu que la séance de consultation publique a été tenue à 18h30 le lundi 24 octobre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le règlement no. 296 de permis et certificats soit adopté, avec modifications, tel que déposé ;
- Que le règlement no. 296 remplace le règlement no. 174 intitulé *Règlement de permis et certificats* et ses amendements, de même que toutes les dispositions règlementaires relatives au permis et certificats de la municipalité ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- Que le règlement entre en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉE**

**2016-11-293**

## **9D – ADOPTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO.297**

Attendu que la MRC des-jardins-de-Napierville a adopté le schéma d'aménagement révisé en date du 27 août 2014 ;

Attendu que le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;

Attendu que conformément à l'article 33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité est tenue, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;

Attendu l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par la conseillère Tina Calvarese à cette même séance du conseil du 4 octobre 2016 ;

Attendu le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 4 octobre 2016 ;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement modifié, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Attendu que la séance de consultation publique a été tenue à 18h30 le lundi 24 octobre 2016 ;

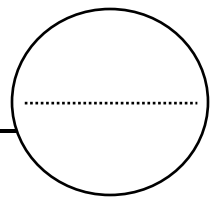
En conséquence, il est proposé par Michawel Houle, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le règlement no.297 de construction soit adopté, avec modifications, tel que déposé ;
- Que le règlement no. 297 remplace le règlement no. 173 intitulé *Règlement de construction* et ses amendements, de même que toutes les dispositions règlementaires relatives aux constructions de la municipalité ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- Que le règlement entre en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-11-294

## 9D – ADOPTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATIONS ARCHITECTURALE (PIIA) NO.298

- Attendu que la MRC des-jardins-de-Napierville a adopté le schéma d'aménagement révisé en date du 27 août 2014 ;
- Attendu que le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;
- Attendu que conformément à l'article 33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité tenue, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;
- Attendu l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Dale Langille à cette même séance du conseil du 4 octobre 2016 ;
- Attendu le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 4 octobre 2016 ;
- Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement modifié, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal* déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;
- Attendu que la séance de consultation publique a été tenue à 18h30 le lundi 24 octobre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le règlement no. 298 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit adopté, avec modifications, tel que déposé ;
- Que le règlement no. 298 remplace le règlement no. 222 intitulé *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* et ses amendements, de même que toutes les dispositions réglementaires relatives au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- Que le règlement entre en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉE**

## CORRESPONDANCE

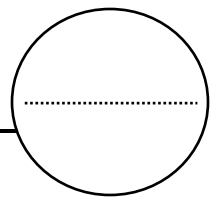
2016-11-295

## 11- 2A - CLUB MOTONEIGE HEMMINGFORD INC. / DROIT DE PASSAGE ENTRE LE CHEMIN WILLIAMS ET ROUTE 202

- Considérant que le conseil municipal accorde, depuis maintes années, un droit de passage aux motoneigistes du Club Motoneige Hemmingford Inc. pour leur permettre de circuler sur l'ancien chemin de fer entre le chemin Williams et la route 202 ;
- Considérant que certaines personnes font de la marche, du ski de fond, et autres activités dans ce secteur ;
- Considérant que certains résidents du village passent sur ce sentier avec leurs véhicules tout terrain et demandent d'avoir l'accès de cette partie du sentier, propriété du Village de Hemmingford, et ceci sans être membre du club de motoneige;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant que le sentier n'est pas entretenu par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- Que le conseil municipal autorise les motoneigistes à circuler sur l'ancienne voie ferrée entre la route 202 et le chemin Williams;
- Que le conseil municipal n'autorise pas la circulation sur l'ancienne voie ferrée au sud de la route 202;
- Que le Club Motoneige Hemmingford Inc. devra s'engager à enlever et remettre les blocs de ciment qui empêchent la circulation des automobilistes dans ce secteur;
- Que les membres du Club Motoneige Hemmingford Inc. devront respecter les personnes et/ou les groupes qui circulent également dans ce sentier;
- Que la municipalité n'entretient pas le sentier entre le chemin Williams et la route 202, et que la circulation des motoneigistes est entièrement sous la responsabilité civile du Club Motoneige Hemmingford Inc.;

**ADOPTÉE**

**2016-11-296**

## **11- 3A- - PANIERS DE NOEL/ FONDS D'URGENCE DE HEMMINGFORD**

Le comité des fonds d'urgence de Hemmingford organise, comme tous les ans, avec des bénévoles, la livraison de paniers de Noël à toutes les familles démunies sur tout le territoire de Hemmingford ;

Considérant qu' il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche ;

Considérant que ces fonds aident également les gens en besoin durant toute l'année lorsque des problèmes financiers se présentent ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 350.00 \$ leur soit accordé tel que l'an dernier.

**ADOPTÉE**

**2016-11-297**

## **11- 3B - DON – BÉNÉVOLES «MEALS ON WHEELS»**

Attendu que les bénévoles font la livraison des repas pour la «popote roulante/Meals on Wheels», depuis le début de l'année et qu'il est opportun de les remercier;

Attendu que ces personnes fournissent également leurs véhicules pour effectuer ces livraisons ;

Attendu que Mme Sandra Dauphinais, responsable de ce service, demande une aide financière afin de leurs offrir un déjeuner de remerciement dans un restaurant local ainsi qu'un petit cadeau ;

En conséquence, il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100\$ soit accordé pour couvrir les frais pour remercier ces bénévoles.

**ADOPTÉE**

**2016-11-298**

## **11- 3C - GIRL GUIDES DE HEMMINGFORD - DON**

Considérant que Mme Louise Triggs représentant le groupe Girl guides de Hemmingford demande une aide financière pour leurs activités 2016-2017 ;

Considérant que 10 filles sont inscrites cette année ;

Considérant que plus de 10 bénévoles sont attirés comme leader ;

Considérant que ses jeunes filles prennent des connaissances sur la citoyenneté, les services communautaires, le camping et beaucoup d'autres sujets éducatifs ;

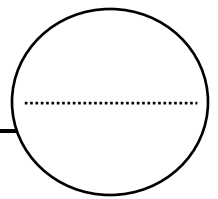
Considérant qu' il est important d'enrichir les connaissances de nos jeunes ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de \$250.00 leur soit accordé tel que l'an dernier.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-11-299

## 11- 3D – ARCHIVES HEMMINGFORD – DON

Considérant la demande d'aide financière des Archives Hemmingford pour la fabrication d'une brochure qui expliquera le rôle de l'organisation ;

Considérant que la Municipalité souhaite faire connaître les Archives Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 250\$ leur soit accordé.

**ADOPTÉE**

## QUESTIONS DIVERSES

2016-11-300

### 12A-MODIFICATION RÉOLUTION # 2016-10-262 - CONCIERGE ÉDIFICE MUNICIPAL ET CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution no. 2016-10-262 ;

Considérant que M. Roy Catto n'a pas de disponibilité pour effectuer la conciergerie au Centre Récréatif ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, et résolu unanimement par les conseillers de modifier la résolution no. 2016-10-262 afin de retirer la conciergerie du Centre Récréatif et de modifier le montant maximum par semaine pour l'entretien de l'Hôtel de Ville seulement à 60\$ par semaine.

**ADOPTÉE**

2016-11-301

### 12B-RÉPARATION – POMPE STATION D'ÉPURATION

Considérant que la pompe #2 de la station d'épuration a arrêté de fonctionner ;

Considérant que Les Pompes JP nous offre de la réparer pour un montant de 2 788.14 taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de service pour la réparation de la pompe au montant de 2 788.14\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

2016-11-302

### 12C-DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, M. Drew Somerville, maire, présente un sommaire sur la situation financière de la municipalité du Village de Hemmingford. Il informe la population des résultats financiers pour l'exercice 2015, du dernier rapport du vérificateur, des indications préliminaires des états financiers au 31 décembre 2016 et des orientations générales du prochain budget. Enfin, conformément à la loi, il soumet la liste des contrats de plus de 25 000\$ octroyés depuis le dernier rapport.

## MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

### RAPPORT DU MAIRE

Chères citoyennes, Chers citoyens

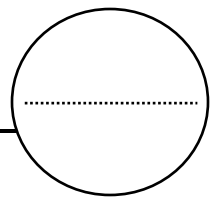
En conformité des dispositions de l'article 955 du Code municipal et de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus, et en tant que maire de la municipalité du Village de Hemmingford, j'ai le plaisir, au nom de mes collègues du conseil, de vous faire part de la situation financière de notre municipalité.

#### ÉTATS FINANCIER 2015 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers de 2015, vérifiés par Michel Beaulieu CPA, résument la situation financière de la Municipalité ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



pour l'année se terminant le 31 décembre 2015. Ainsi, le rapport des vérificateurs montre des recettes de 1 029 494\$, des dépenses de 983 145\$ des conciliations à des fins fiscales (incluant les appropriations de surplus) de 134 619\$ laissant ainsi un excédent de 180 968\$. La vérification du rapport financier pour l'année 2015 a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté tous les sondages et autres procédés jugés nécessaires dans les circonstances.

## **INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2016**

Le 15 décembre 2015, votre conseil municipal adoptait un budget équilibré de 1 861 693\$ dont 773 631\$ ont été affectés aux dépenses d'immobilisations. Après dix (10) mois d'opération en 2016, l'analyse préliminaire des revenus et des dépenses permet d'envisager que l'année 2016 se terminera sans écart significatif par rapport aux prévisions budgétaires. Cependant, la réalisation de travaux non prévus exige une certaine prudence quant aux résultats financiers finaux. Nous constatons que la majorité des activités réalisées en 2016 s'inscrivent dans les priorités d'actions retenues en début d'année par le conseil municipal.

## **LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2016**

En 2016, le Conseil Municipal a poursuivi ses démarches dans l'atteinte de son objectif d'améliorer le milieu de vie des citoyens. Des dossiers importants ont retenu l'attention et les efforts du Conseil Municipal cette année.

En sus de l'administration courante des services, voici une énumération des projets réalisés dans le cadre du programme triennal d'immobilisation ainsi qu'une liste d'actions complémentaires qui ont été posées :

- Réfection d'une partie de la rue Barr ;
- Étude sur le projet futur de la rue Laplante ;
- Suivi du projet de résidences pour personnes âgées ;
- Suivi du projet d'annexion d'une partie du territoire du Canton ;
- Vidange et déshydratation des boues à la station d'épuration ;
- Adoption du plan d'urbanisme et de la réglementation sous-jacente ;
- Installation d'airs climatisés au Centre Récréatif ;
- Installation d'un terrain de Volleyball et de quatre terrains de pétanque ;
- Publication de la programmation des loisirs conjointement avec les municipalités de la MRC ;
- Réalisation d'une programmation diversifiée au Centre Récréatif ;
- Réalisation d'un camp de jours de qualités à des prix raisonnables ;

## **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

PROJET	2016	2017	2018	FINANCEMENT
GARAGE MUNICIPAL	123 000 \$			TAXE ESSENCE & CONTRIBUTION QUÉBEC (TAXE D'ACCISE)
PAVAGE	20 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	SUBVENTION DU DÉPUTÉ & BUDGET DE FONCTIONNEMENT
RUE FRONTIÈRE	88 051 \$			SUBVENTION MTQ - BUDGET DE FONCTIONNEMENT
INFRASTRUCTURES & PAVAGE RUE LAPLANTE	300 000 \$			RÈGLEMENT D'EMPRUNT
VANNE DE RÉSERVOIR - EAU POTABLE	5 480 \$			BUDGET DE FONCTIONNEMENT
JEUX D'EAU	100 000 \$			SUBVENTION - QUOTE PART CANTON - BUDGET FONCTIONNEMENT
CLIMATISEUR CENTRE RÉCRÉATIF	13 000 \$			QUOTE PART CANTON - BUDGET FONCTIONNEMENT
ENSEIGNE PRIORITÉ PIÉTON AUX ÉCOLES	13 000 \$			QUOTE PART CANTON - BUDGET FONCTIONNEMENT
GARAGE & STATIONNEMENT CENTRE RÉCRÉATIF		150 000 \$		QUOTE PART CANTON - BUDGET FONCTIONNEMENT
PAVAGE PROJET RANGER		60 000 \$		BUDGET FONCTIONNEMENT
PAVAGE PROJET LAFOREST-POISSANT		60 000 \$		BUDGET FONCTIONNEMENT
INFRASTRUCTURES RUE CHAMPLAIN			2 500 000 \$	SUBVENTION & RÉGLEMENT D'EMPRUNT
TERRAINS DE TENNIS & LUMINAIRE			60 000 \$	SUBVENTION - QUOTE PART CANTON - BUDGET FONCTIONNEMENT

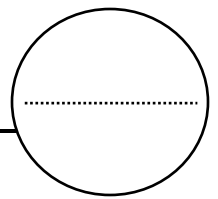
## **CONTRATS CONCLUS DURANT LA DERNIÈRE ANNÉE**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal, voici la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la Municipalité a signés depuis le dernier rapport du maire, soient depuis novembre 2015 ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de 2 000\$ conclus avec une même contractant lorsque l'ensemble des contrats dépasse le montant de 25 000\$.

Fournisseur	Description	Montant
Canton de Hemmingford	Quote-part incendie	48 099\$
Gerald Duteau Jr.	Déneigement	40 539\$
Ministre des finances	Quote-part sureté du Québec	49 410\$
M.R.C. Jardins-de-Napierville	Quote-part, prévention incendie, ordures et recyclage	107 584\$



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



## **RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL**

Les rémunérations et les allocations de dépenses annuelles que le maire reçoit de la Municipalité s'établissent comme suit : rémunération imposable de 4 144\$ et 2 072\$ d'allocation de dépenses. Les rémunérations et allocations de dépenses annuelles que les conseillers reçoivent de la Municipalité s'établissent comme suit : rémunération imposable de 1 578.67\$ et 789.33\$ d'allocation de dépenses.

## **ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017**

Nous avons entrepris la préparation du budget 2017 et d'après les travaux effectués jusqu'à maintenant, nous ne sommes pas en mesure de vous faire part des orientations quant aux différents taux de taxe.

La Municipalité pourra bénéficier des sommes à sa disposition dans le pacte rural pour mettre en place de nouveaux équipements collectifs et améliorer les équipements existants.

Les prévisions budgétaires en préparation viendront préciser la nature des interventions qui seront privilégiées.

## **ADOPTION DU BUDGET**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil qui traitera uniquement des prévisions budgétaires, laquelle se tiendra le 13 décembre 2016 à 18h30, nous vous ferons part de nos décisions que nous souhaitons toutes les plus judicieuses pour le maintien d'excellents services à la communauté, et ce, aux meilleurs coûts.

Toute l'équipe du Village de Hemmingford vous souhaite un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année !

Drew Somerville, maire

**2016-11-303**

## **13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2016**

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> novembre 2016. Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 5 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2016 soient acceptés au montant de 24 578.92\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 soient payés au montant de 35 742.23\$.

**ADOPTÉE**

## **PÉRIODE DE QUESTION**

Aucun citoyen présent à l'assemblée.

**2016-11-304**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 20h35 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville, Maire  
Maire.

\_\_\_\_\_  
Amélie Latendresse  
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016.